

quelles sont les priorités gouvernementales pour l'Éducation nationale ?

4-5 minutes

Développement des campus d'excellence, revitalisation des internats, haut débit dans les lycées : telles sont les 3 priorités affichées par l'État pour les prochains contrats de plan État-région (CPER) pour la période 2021-2027. Dans un courrier adressé aux préfets le 5 septembre 2019, dont AEF info a eu connaissance, le Premier ministre détaille les axes de développement attendus et les financements prévus. Les préfets ont jusqu'au 31 octobre 2019 pour adresser au Premier ministre leurs propositions d'axes thématiques de contractualisation.



La préparation des contrats de plan État-Région (CPER) pour la période 2021-2027 a commencé.

Les préfets de région ont reçu un courrier du Premier ministre la semaine dernière, lançant la préparation de la "nouvelle génération de CPER" pour la période 2021-2027. Le courrier est accompagné d'une annexe contenant la synthèse des contributions des ministères.

Le contrat de plan État-région est un document par lequel l'État et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants tels que la création d'infrastructures ou le soutien de filières d'avenir.

S'agissant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'État fixe pour la prochaine génération 3 priorités :

1- Le développement des campus d'excellence : création "d'espaces emblématiques d'accueil et de formation" ; installation de nouvelles capacités d'hébergement ; développement de l'offre.

Pour ces campus, le besoin de financement par le CPER est estimé à 25 M€ en moyenne par campus, soit une enveloppe d'environ 1 milliard d'euros sur 2021-2027 pour 40 campus d'excellence.

2- La revitalisation des internats : mise en adéquation de l'offre

et de la demande dans les territoires connaissant des pressions démographiques ; remise à niveau des établissements obsolètes et vétustes en particulier pour les normes environnementales ; développement de résidences thématiques.

Le besoin de financement est estimé à 400 M€ sur 2021-2027. Les financements seront attribués sous forme de subventions d'investissements conditionnées à "la qualité éducative" des projets et à leur solvabilité.

3- Le raccordement des lycées au très haut débit : accélération du déploiement du THD dans les lycées en aidant les régions à parachever la mise en œuvre d'une connectivité "satisfaisante" au sein des établissements ; subvention à l'investissement pour le réseau interne des lycées (bornes wifi principalement).

L'enveloppe prévue s'élève à 100 M€ mais le gouvernement souligne que "compte tenu des exigences liées à la réforme des lycées, cet appui devrait plutôt s'établir sur les premières années" de la période couverte par le CPER.

Calendrier de préparation des CPER 2021-27

- D'ici au 31 octobre 2019 : discussion avec les collectivités sur le projet de territoire et les axes thématiques de contractualisation ;
- À partir de début 2020 : annonce du cadre budgétaire et phase de négociation des opérations à inscrire dans le contrat ;
- Été 2020 : validation interministérielle ;
- Automne 2020 : signature des CPER, après validation par le Ceser, consultation du public, vote de l'assemblée régionale ;
- 1er janvier 2021 : mise en œuvre des CPER.